

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Government Services Canada

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -**TPSGC**

Place du Portage, Phase III Core 0B2 / Noyau 0B2 11 Laurier St.\11, rue Laurier Gatineau, Québec K1A 0S5 Bid Fax: (613) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Health Services Project Division (XF)/Division des projets de services de santé (XF) Place du Portage, Phase III, 12C1 11 Laurier St./11 rue, Laurier Gatineau Gatineau K1A 0S5

Title - Sujet						
Agence en soins infirmiers						
Solicitation No N° de l'invitation		Amendment No N° modif.				
HT426-172611/C			007			
Client Reference No N° de référence du client			Date			
HT426-172611		2017-12-07				
GETS Reference No N° de référence de SEAG						
PW-\$\$XF-005-31945						
File No N° de dossier	File No N° de dossier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME					
005xf.HT426-172611						
Solicitation Closes - L'invitation prer at - à $02:00 \text{ PM}$ on - le $2017-12-13$			in	Time Zone Fuseau horaire Eastern Standard Time EST		
F.O.B F.A.B.						
Plant-Usine: Destination: Other-Autre:						
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:			Buyer Id - Id de l'acheteur			
Chapple, Jeremy			005xf			
Telephone No N° de téléphone			FAX No N° de FAX			
(819) 420-2226 ()			() -			
Destination - of Goods, Service Destination - des biens, service						

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée

Vendor/Firm Name and Address	
Raison sociale et adresse du fournisse	eur/de l'entrepreneur
Telephone No N° de téléphone	
Facsimile No N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to	sign on behalf of Vendor/Firm
(type or print)	
Nom et titre de la personne autorisée à	a signer au nom du fournisseur/
de l'entrepreneur (taper ou écrire en ca	aractères d'imprimerie)
Signature	Date
-	

Delivery Offered - Livraison proposée



Amd. No. - N° de la modif. 007 File No. - N° du dossier 005xf. HT426-17-2611 Buyer ID - Id de l'acheteur 005xf CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

SERVICES INFIRMIERS D'AGENCE DANS LES COMMUNAUTÉS ÉLOIGNÉES, SEMI-ISOLÉES ET ISOLÉES DES PREMIÈRES NATIONS (PN) POUR LE COMPTE DE SANTÉ CANADA (SC)

N° DE LA DEMANDE DE PROPOSITION #HT426-172611/C

MODIFICATION 007

Cette modification contient la section suivante :

Section 1 : Ensemble de questions et réponses

À noter que les questions d'éclaircissement sont numérotées par ordre à leur arrivée à SPAC. Une question et sa réponse seront affichées par Achatsetventes lorsque la réponse sera disponible. Les répondants éventuels sont donc avisés que les questions et réponses ne seront pas nécessairement affichées par Achatsetventes dans l'ordre. Les questions suivantes ont été reçue. Conformément à l'article 13 du document 2003 Instructions uniformisées – Biens ou services – besoins concurrentiels (2017-04-27), qui a été intégré dans la demande de soumissions, les questions et leurs réponses sont fournies à tous les soumissionnaires éventuels comme suit :

Question 48:

Annexe F : Le Volet de participation autochtone (VPA) stipule que « Le VPA est conçu pour encourager l'entrepreneur à contribuer au développement socioéconomique des populations, entreprises et communautés autochtones. »

- a) Dans la vaste majorité des milieux politiques et sociaux, il est reconnu que le gouvernement fédéral est responsable de la prestation de services et de programmes à l'appui des initiatives ministérielles axées sur les besoins des Autochtones. Il semble que le programme VPA est un chevauchement de ce qui est déjà fourni par les divers organismes gouvernementaux. Selon la structure du contrat, la participation n'est pas encouragée, mais obligatoire. Le VPA augmentera inutilement et artificiellement les taux de facturation. Quelle est la justification de Santé Canada d'inclure le VPA et de transférer la responsabilité à l'entrepreneur?
- b) Pourquoi les pourcentages sont-ils inférieurs dans les régions du Québec et de l'Alberta par rapport à celles de l'Ontario et du Manitoba?
- c) Comment les pourcentages sont-ils dérivés?
- d) Pourquoi les pourcentages augmenteraient-ils avec le temps?
- e) Le Canada envisagerait-il la possibilité de retirer le VPA?
- f) Annexe F, tableau de l'article 1 (page 2 de 3) : Le Canada envisagerait-il la possibilité de remplacer le libellé « valeur totale facturée » par « valeur totale des heures de travail facturées par facture au Canada pendant l'année contractuelle 1 »? Ce libellé est plus raisonnable en raison du fait qu'il n'y a pas de profit inclus dans les dépenses fixes comme les billets d'avion, l'hébergement et le taxi.

Réponse 48 :

a) Le VPA est un mécanisme socioéconomique qui relève de la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones (SAEA) des Relations Couronne-Autochtones et des Affaires du Nord et est conçu en vue d'atteindre les objectifs du Canada qui favorisent le développement socioéconomique des Autochtones en participant à des marchés publics fédéraux. Lorsqu'il y a un manque de capacité d'entreprises autochtones pour envisager un marché réservé de la SAEA, une approche du VPA est Solicitation No. - N° de l'invitation HT426-172611/C Client Ref. No. - N° de réf. du client HT426-17-2611 Amd. No. - N° de la modif. 007 File No. - N° du dossier 005xf. HT426-17-2611 Buyer ID - Id de l'acheteur 005xf CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

profitable pour le développement d'avantages socioéconomiques durables et importants à long terme pour les personnes, les entreprises et les collectivités autochtones.

Le Canada ne transfère pas de responsabilités comme il est indiqué ci-dessus, mais il s'assure, par l'entremise de ses processus contractuels, qu'il y a des avantages socioéconomiques et que la capacité des entreprises autochtones est créée.

- b) Le Canada a ajusté les pourcentages associés à la valeur annuelle de transaction minimum pour le VPA dans chaque province selon la rétroaction reçue des participants pendant les séances de mobilisation de l'industrie (demande de renseignements nº HT426-172611/A). Les pourcentages pour chaque région ont été rajustés afin de les rendre plus représentatifs du pourcentage d'infirmières autochtones dans chaque région (selon la fiche d'information des infirmières et infirmiers autochtones de 2014 de l'Association des infirmières et infirmiers autochtones du Canada : http://www.arnbccommunitiesofpractice.ca/ahnn/wp-content/uploads/2015/04/ANAC-Aboriginal-Nursing-Fact-Sheet.pdf (en anglais seulement) et le volume de services exigé estimatif pour chaque région.
- c) Veuillez consulter la réponse 48 b) ci-dessus.
- d) Selon la rétroaction reçue des participants pendant les séances de mobilisation de l'industrie (demande de renseignements nº HT426-172611/A), le Canada a rajusté les pourcentages pour qu'ils augmentent progressivement pendant la durée du contrat afin de veiller à ce que les valeurs soient obtenues, mais encouragent une croissance accrue des avantages socioéconomiques autochtones, la capacité des entreprises autochtones et le service des infirmières et infirmiers autochtones tout au long de la période d'exécution du contrat.
- e) Non. À la suite de consultations avec les intervenants, il a été déterminé que l'utilisation du VPA est l'approche appropriée pour cette exigence puisqu'il utilise la concurrence ouverte afin d'obtenir la meilleure solution possible pour la prestation de services de santé essentiels tout en créant des possibilités socioéconomiques autochtones.
- f) Le Canada a examiné la suggestion et a déterminé que la demande de propositions actuelle illustre le mieux les intentions du Canada au sujet de la création d'avantages socioéconomiques pour les Autochtones. En conséquence, le changement proposé ne sera pas appliqué et la demande de propositions demeura inchangée.